

**DÉCRET N° 2021 – 337 DU 07 JUILLET 2021**

portant reconstitution de carrière de l'officier **EZIN Adidémè Monique**.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises, telle que modifiée par la loi n° 2020-15 du 03 juillet 2020 ;
- vu** la loi n° 2020-19 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels des Forces armées béninoises, telle que modifiée par la loi n° 2020-28 du 02 septembre 2020 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu** le décret n° 2016-045 du 10 mars 2016 portant nomination de seize (16) élèves officiers aux grades de sous-lieutenant ;
- vu** le décret n° 2016-683 du 07 novembre 2016 portant promotion de trente-sept (37) officiers subalternes au grade de lieutenant ;
- vu** le décret n° 2020-289 du 03 juin 2020 portant promotion au grade de capitaine ou de lieutenant de vaisseaux de certains officiers des Forces armées béninoises ;
- sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

La carrière du capitaine **EZIN Adidémè Monique** est reconstituée ainsi qu'il suit :

- lieutenant avec une bonification d'ancienneté de deux (02) ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 ;
- capitaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

## Article 2

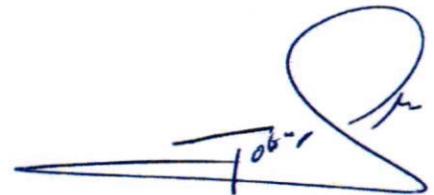
Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

## Article 3

Le présent décret abroge les dispositions du décret n° 2016-045 du 10 mars 2016 portant nomination de seize (16) élèves officiers au grade de sous-lieutenant, celles du décret n° 2016-683 du 07 novembre 2016 portant promotion de trente-sept (37) officiers subalternes au grade de lieutenant ainsi que celles du décret n° 2020-289 du 03 juin 2020 portant promotion au grade de capitaine ou de lieutenant de vaisseau de certains officiers des Forces armées béninoises, uniquement en ce qui concerne madame EZIN Adidémè Monique. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 juillet 2021

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON.-**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

Le Ministre délégué auprès du Président de la  
République, chargé de la Défense Nationale,



**Fortunet Alain NOUATIN**

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; MDN 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; SGG 4 ;  
INTERESSEE 1 ; JORB 1.